



# Rapport d'activités de la Commission locale de l'eau (CLE)

## Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Année 2012



Adopté en séance plénière le 16 janvier 2014

## I) Présentation générale

### 1) Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Nom du SAGE	SAGE de la Vallée de la Bresle
Date de l'arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre	7 avril 2003
Nombre de communes dont pour l'Oise pour la Seine-Maritime pour la Somme	113 11 43 59
Date de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE	3 avril 2006
Date des réunions institutives de la CLE	16 juin 2006 et 05 juillet 2006
Dates des arrêtés modificatifs de composition de la CLE n°1 n°2 n°3 n°4	13 août 2007 28 avril 2009 08 février 2011 29 septembre 2011
Date de l'arrêté interpréfectoral de renouvellement de la composition de la CLE	20 novembre 2012

### 2) La cellule d'animation

Nom de la structure porteuse	Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle Reconnue EPTB de la Bresle
Nom de l'animatrice <b>jusqu'au</b> 30/11/ 2012 Nom de l'animatrice <b>à partir du</b> 15/11/2012	Magali BERNIZET - <i>embauchée le 1<sup>er</sup> février 2007</i> Caroline MELET - <i>embauchée le 15 novembre 2012</i>
Durée et type de contrat	36 mois, temps plein, 35 h hebdomadaires
Financement de la cellule d'animation	15,5 %* Conseil Régional de Picardie 84,5 % Institution Bresle en autofinancement (participations des CG 60, CG 76 et CG 80)

\* 15,5% des montants éligibles (hors quart-temps de secrétariat, location des locaux, etc...)

## II) Bilan d'activités

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en phase d'élaboration. La première séquence de cette phase d'élaboration est l'établissement d'un état des lieux composé d'un état initial, d'un diagnostic et de l'étude des tendances et scénarios. Cette première séquence s'achève par l'adoption par la CLE de la stratégie du SAGE.

**L'année 2012 a été consacrée :**

- **au recrutement d'un prestataire extérieur pour rédiger, en appui de la CLE, les documents du SAGE,**
- **à la réalisation partielle de la première partie de ce marché,**
- **au suivi de la réalisation, par un prestataire extérieur, de l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents.**

### 1) Activités de la CLE

#### a) Réunions des différentes commissions du SAGE

Réunion	Date	Principaux points à l'ordre du jour
Commission permanente	13/01/12	Préparation et validation du cahier des charges pour l'étude de rédaction des documents du SAGE. Réflexion sur le renouvellement de la composition de la CLE.
Commission locale de l'eau	5/09/12	Présentation des résultats de l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents par le bureau d'études SCE. Présentation des différentes étapes et des objectifs de l'étude de rédaction des documents du SAGE par le bureau d'études SAFEGE. Point sur le renouvellement de la composition de la CLE.
Réunion de travail	24/10/2012	Corrections et/ou compléments du rapport de diagnostic sur l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau, des milieux aquatiques, le risque d'érosion et d'inondation, la synthèse du diagnostic, la définition des enjeux du territoire.
Réunion de travail	19/11/12	Initiation de la phase "Tendances et scénarios – scénario tendanciel" : Identification de l'évolution du climat, de la démographie, de l'occupation des sols, des activités économiques sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE.
Commission thématique « Gestion, protection et valorisation des milieux aquatiques »	26/11/12 matin	Identification de l'évolution des risques érosion, ruissellement et inondation, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).
Commission thématique « Prévention et lutte contre le risque inondation et érosion »	26/11/12 Après-midi	Identification de l'évolution du fonctionnement, des habitats et de l'usage des milieux aquatiques, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).

Commission thématique « Préservation de l'état des eaux souterraines»	27/11/12 matin	Identification de l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des eaux souterraines, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).
Commission thématique « Préservation de l'état des eaux superficielles»	27/11/12 Après-midi	Identification de l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles, sur le bassin versant de la Bresle, aux horizons 2021 et 2027, en l'absence de SAGE (scénario tendanciel).
Commission locale de l'eau	17/12/12	Election du Président de la CLE, adoption des règles de fonctionnement, élection des Vice-Présidents de la CLE, élection des membres de la commission permanente, adoption du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2011.

### **b) Avis de la CLE**

La réglementation prévoit que les CLE des SAGE soient consultées pour avis sur différents projets pouvant impacter la ressource en eau.

Conformément à la délibération n°12 de la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle, extraite du registre, le sujet est traité en séance plénière lorsqu'une CLE est programmée pendant le délai imparti à la consultation. Dans le cas contraire, la CLE donne délégation à sa commission permanente afin que celle-ci réponde en son nom aux différentes sollicitations qui lui sont adressées. Dans ce cas, une procédure de consultation écrite et, si besoin est, sur avis du Président et de ses Vice-Présidents, une réunion de la commission permanente est organisée.

Au cours de l'année 2012, la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle a été consultée sur 3 dossiers.

- **Mars 2012** : Consultation pour avis sur **le projet de classement des cours d'eau en listes 1 et 2** au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement.

La commission permanente du SAGE a donné **un avis favorable** aux propositions de classement suivantes :

- Liste 1 : la Bresle et tous ses affluents
- Liste 2 : la Bresle et tous ses affluents, hormis le Liger et la Vimeuse

Toutefois, un membre de la commission permanente a souhaité qu'une réserve soit formulée pour que le tronçon de la Bresle à l'aval d'Eu, et notamment le port du Tréport, soit exclu du classement en liste 2 afin qu'aucune obligation réglementaire concernant le transport suffisant des sédiments ne s'applique.

- **Avril 2012** : Consultation pour avis sur la **Déclaration d'Intérêt Général des travaux envisagés pour le rétablissement de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage hydraulique de Saint-Léger-sur-Bresle.**

La CLE étant en cours de renouvellement complet lors de la période de consultation, elle n'a pu émettre d'avis formel sur le sujet. Il a toutefois été précisé à l'autorité administrative que le bien fondé des travaux envisagés ne pouvait être remis en cause au regard notamment de l'état des lieux du SAGE.

- **Juillet 2012 : Consultation pour avis sur l'opération de dragage d'entretien du port du Tréport soumis à une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.**

La CLE étant en cours de renouvellement complet lors de la période de consultation, elle n'a pu émettre d'avis formel sur le sujet. Il a toutefois été précisé à l'autorité administrative la nécessité de :

- mener à terme les études engagées pour déterminer les sources de pollution,
- poursuivre les actions entreprises pour lutter contre l'apport de polluants,
- mettre en œuvre les mesures de réduction de l'impact des opérations de dragage et d'immersion ainsi que les mesures de surveillance prévues au dossier.

## **2) Activités de l'animatrice du SAGE**

Au cours de l'année 2012, les missions de l'animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle ont été :

- **l'animation technique et la coordination de la CLE**, de la commission permanente, des commissions thématiques et des diverses autres réunions de travail : préparation des réunions, comptes-rendus, etc.
- le lancement du **marché d'étude de rédaction des documents du SAGE**
- le **suivi** de la réalisation du **marché de rédaction des documents du SAGE**
- le **suivi** de l'**étude de délimitation des zones humides** de la Bresle et de ses affluents
- la **conduite financière des projets** : animation du SAGE, étude d'élaboration des documents du SAGE, étude de délimitation des zones humides
- la **mise en œuvre des supports de communication et promotion du SAGE**

### **a) Animation technique, coordination des commissions et secrétariat**

Le travail de l'animatrice du SAGE consiste à faciliter la prise de décision des membres en rendant les informations accessibles et compréhensibles par tous (en rédigeant des documents de synthèse et de vulgarisation, par exemple).

Elle a assuré ce travail technique et administratif pour le compte de la CLE, pour différentes tâches :

- **Réunions des commissions du SAGE et autres réunions de travail** : préparation des ordres du jour et des documents de séance en coordination avec le Président de la CLE, animation des réunions, rédaction des comptes-rendus, délibérations, etc...
- **Avis de la CLE** : transmission des documents de consultation aux membres de la Commission permanente, collecte des avis, rédaction d'un avis final.
- **Fonctionnement général du SAGE et de la CLE** : rédaction du bilan annuel des activités de la CLE, travail avec les services de la DDTM 76 au renouvellement de la composition de la CLE.

## **b) Élaboration des documents du SAGE**

### **➤ Élaboration du diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages Initiation des tendances et scénarios (scénario tendanciel)**

Lors de la CLE du 28 novembre 2011, il a été décidé que la suite de la rédaction des documents du SAGE (diagnostic, tendances et scénarios, PAGD, règlement, évaluation environnementale) serait sous-traitée.

Ainsi, le premier semestre 2012 a été consacré à la préparation et au lancement du marché de "Rédaction des documents du SAGE de la vallée de la Bresle". Le marché a été notifié le 15 juin 2012 au bureau d'études SAFEGE. Une partie de l'animation et de la concertation est sous-traitée au cabinet MD Conseil.

La réunion de démarrage de l'étude de rédaction des documents du SAGE s'est tenue le 12 juillet 2012 entre SAFEGE, MD Conseil, les partenaires financiers et l'Institution de la Bresle. Celle-ci a été l'occasion d'échanger sur la méthodologie proposée par SAFEGE, d'ajuster les délais de réalisation de l'étude, le planning ainsi que l'organisation des groupes de travail.

SAFEGE et MD Conseil ont présenté les objectifs et les délais de l'étude de rédaction des documents du SAGE de la vallée de la Bresle aux membres de la CLE le 5 septembre 2012.

De septembre à novembre 2012, SAFEGE a réalisé des entretiens individuels ou groupés, de visu ou téléphoniques, avec les principaux acteurs du bassin versant, et ce, afin de prendre conscience des enjeux du territoire et clarifier certains aspects du diagnostic. Au total, plus d'une vingtaine de personnes ont été auditionnées, qu'il s'agisse de représentants de services de l'état, de représentants d'usagers, d'élus, de financeurs de l'étude, ou de chargés de mission de l'Institution Bresle.

La seconde quinzaine de novembre a été marquée par l'initiation de la phase "Tendances et scénarios" avec la tenue d'une réunion de travail et de 4 commissions thématiques dans le cadre de la définition du scénario tendanciel.

#### **Le second semestre 2012 a ainsi été marqué par :**

- la **finalisation** du projet de rapport de **diagnostic** et de l'atlas cartographique associé
- l'engagement du travail sur la **définition du scénario tendanciel**.

### **➤ Etude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents**

Le marché a été attribué au bureau d'études SCE en octobre 2011. La méthodologie de l'étude a été validée par le Comité de Pilotage (CoPil) le 5 décembre 2011.

Les résultats de la première campagne de sondages pédologiques réalisés sur des secteurs tests au cours du mois de décembre 2011 ont été présentés au CoPil le 13 janvier 2012. Cette phase test a permis au bureau d'études SCE de délimiter l'enveloppe de prospection et d'estimer plus finement le nombre de sondages nécessaires.

Au cours du premier trimestre 2012, le bureau d'études SCE a réalisé 1702 points de sondages pédologiques dont 987 sondages principaux (jusqu'à 1,2 m de profondeur) et 715 sondages d'appoint, soit une moyenne de plus d'un sondage par hectare prospecté. Ces

sondages, croisés à la délimitation des zones humides sur critère botanique établi par les DREAL, a permis de cartographier **1962 ha de zones humides**, dont 40 % à partir du critère pédologique (787 ha). **Les zones humides couvrent ainsi 2,6 % du bassin versant de la Bresle.** Les résultats de l'étude ont ainsi été présentés au COPIL le 18 juillet 2012 puis aux membres de la CLE le 5 septembre 2012.

La synthèse des objectifs de l'étude, de ses résultats et de ses utilisations a été réalisée par le bureau d'études SCE sous la forme d'une plaquette de communication au format A4.

L'étude s'est achevée par une réunion de présentation des résultats aux maires des communes concernées le 30 novembre après-midi.

### **c) Conduite financière des projets**

#### **➤ Financement pour l'animation du SAGE**

**La région Picardie** a soutenu financièrement l'animation du SAGE pour l'année 2012 dans le cadre de sa convention signée avec l'Institution interdépartementale de la Bresle pour la période du 01/02/10 au 31/01/13. Conformément à celle-ci, le dossier de demande de solde pour l'année 2011 a été transmis.

Le contrat d'animation 2007 - 2011 signé avec **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)** pour l'élaboration du SAGE de la vallée de la Bresle étant arrivé à terme, l'AESN a été sollicitée pour la signature d'un nouveau contrat d'animation sur la période 2012-2013. Cette sollicitation a reçu une réponse défavorable : les phases "diagnostic", "tendances et scénarios" et "stratégie" n'ayant pas été finalisées à l'issue des 5 années de financements, l'animation du SAGE n'a pas été soutenue financièrement par l'AESN en 2012.

#### **➤ Financement des études sollicitées par la CLE**

Dans le cadre du plan de financement de l'**étude de délimitation des zones humides** de la Bresle, une aide à hauteur de 80 % au bénéfice de l'Institution de la Bresle, a été arrêtée entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Haute Normandie et la région Picardie.

Dans le cadre de l'étude de **rédaction des documents du SAGE**, des subventions ont été sollicitées auprès de l'AESN et de la Région Picardie. Les taux d'aide accordés par ces deux financeurs atteignent respectivement 70% et 5,2% du montant total du marché.

L'animatrice du SAGE a suivi l'instruction de ces subventions et le versement des acomptes.

**Que ce soit pour le budget de fonctionnement de l'animation du SAGE ou pour la réalisation de ces études, l'animatrice du SAGE a veillé à l'intégration de ces besoins financiers au budget prévisionnel de l'Institution de la Bresle, structure porteuse du SAGE.**

## **d) Communication / promotion du SAGE**

### **➤ Communication**

Au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du SAGE, l'animatrice du SAGE met à jour la partie dédiée sur le site internet de l'Institution de la Bresle (<http://www.eptb-bresle.com/>).

Les comptes-rendus des réunions tenues, les délibérations prises en séance plénière, les documents produits pour le SAGE (outils de communication, documents élaborés par la CLE, etc...) sont ainsi consultables et téléchargeables par tous une fois validés.

Les avancées du SAGE de la Vallée de la Bresle sont également promues par le biais des outils de communication de l'Institution de la Bresle, à savoir son bulletin d'informations annuel, son rapport d'activités annuel, etc...

L'étude de délimitation des zones humides de la Bresle a également été valorisée par la publication d'un article de presse et la création d'une sous-rubrique sur le site internet de l'Institution dans la partie dédiée à l'élaboration du SAGE.

### **➤ Promotion du SAGE**

Il s'agit de faire connaître et/ou reconnaître le SAGE auprès des institutions, des administrations, des collectivités territoriales, des porteurs de projets, etc...

Des maîtres d'ouvrages ou d'œuvre de projets situés sur le bassin versant de la Bresle ont pu solliciter l'animatrice du SAGE pour obtenir des informations utiles à l'établissement de leurs dossiers réglementaires, concernant la qualité des milieux, des eaux souterraines ou superficielles, etc... Le SAGE de la Vallée de la Bresle n'étant pas approuvé, les objectifs fixés par les orientations/dispositions du SDAGE sont à prendre en référence.

L'animatrice du SAGE a également participé à des réunions techniques, au nom du Président de la CLE, et à des échanges d'informations avec les porteurs de projets limitrophes à notre SAGE ou en partie sur le périmètre.